

Imaginons ensemble la route durable

St Gély-du-Fesc - Bel Air



Contribuer à la dynamique
du territoire en achevant la
réalisation du LIEN

Concertation

17 juin - 30 septembre 2013

Tout le projet sur
www.lien.herault.fr

REGISTRE

Mairie des Matelles



Ligue
Intercommunale
d'Études
Nord
de Montpellier

LIEN

DATE	NOM ET ADRESSE	OBSERVATIONS
22.07.2013	Monic R. J. 149 ch ^e ds Combelly, 25 Matelles	D'accord pour le variante Sully Est petits de lieu est prout pour desormais les communes et on a pu faire une randonnée en famille Les études ont été faites en ce sens. Une file de reconnaissance et recherche la coût de la réalisation mon
28.08.2013	DUBIEZ Henri Le Rouquet, Matelles	Avis envoyé par Combelly avec documents à l'appui de conclusion est que le meilleur compromis est le tracé Sully Est - GRASSE option Nord de Sully Nord
17.09.2013	FUBIN Marie - Josée 136, Chemin du Bois de laide Combelly	de mise d'accord avec le projet historique "Version de gabals Sully Est" - et la argumente que s'agit d'ailleurs de maître pour ce tracé Sully Nord
26/09/2013	SOLER Marie 316 Ch. du Rouquet	Techniquement et Financièrement c'est bien le tracé "Historique" qui est à privilégier - 1A

DATE	NOM ET ADRESSE	OBSERVATIONS
26/09/13	GONZALES MONISSE DAME du des Biaynes les Matelles	Le plus cohérent, ST GELY EST GRABELS
26/09/13	Alain BARBE Place Les Matelles	<p>Nous remercions les services du Département de l'Hérault pour la qualité des documents présentés et la transparence des débats lors des réunions publiques. Historiquement le LIEN est présenté comme l'instrument de désenclavement des communes du nord permettant à chacune d'elle une meilleure pénétration entre l'est et l'ouest du département. Les tracés 2, 3 et 4 montrent des faiblesses et des contraintes importantes tant sur le plan environnemental qu'économique et stratégique. Le tracé historique 1A au sud du Mas de Gentil est la connexion la plus logique car elle favorise les échanges entre les communes et raccourcit les distances. Dans ce dossier il faut tout de même se rappeler que le tracé historique avait déjà fait l'objet d'une validation des communes concernées, y compris la commune de Grabels. Les autorisations à construire délivrées par la commune de Grabels ne peuvent en aucun cas faire reculer toute une page d'histoire qui a déjà été trop longue !! Il n'est pas acceptable de remettre en cause un tracé qui a fait en son temps l'unanimité des parties pour quelques riverains mécontents car non ou mal informés au moment de l'acquisition de leur parcelle. Nous comprenons leur tentative de repousser au plus loin cet aménagement routier au nom de la tranquillité publique, néanmoins les autres tracés impactent eux aussi une population nombreuse qui n'était en aucun cas directement concerné par le tracé du LIEN.</p> <p>Pour toutes ces raisons, la commune des Matelles par sa délibération du 11 juillet soutient l'exclusivité du tracé d'origine 1A. Elle précise que la chute et l'accès du tracé 4 (Murles Les Matelles) se fait sur les Hameaux de Galabert et du Rouquet situés sur la commune des Matelles. Que ces hameaux sont habités et qu'il existe sur ces lieux une activité viticole et agricole déjà fortement perturbée par la route de Ganges qui sépare le hameau de la commune des Matelles.</p> <p>Le Maire Alain Barbe</p>

Département de l'Hérault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES MATELLES

Séance du 11 juillet 2013

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 11

Date convocation :

05/07/2013

Date affichage :

05/07/2013

L'an deux mille treize et le onze juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BARBE, Maire.

Présents : Mmes Laudinet, Philippe, Velay.

MM. Barbe, Breton, Calmettes, Hirn, Joly.

Absents excusés : Mme Boizot, procuration à M. Hirn.

Mme Cadopi, procuration à Mme Velay.

M. Amat, procuration à M. Breton.

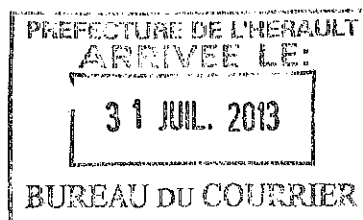
M. Vallet, procuration à M. Calmettes.

Absentes : Mmes Berthier, Tardits.

Secrétaire de séance : Mme Laudinet.

Délibération n° 7.

Objet : Concertation LIEN.



Le Maire,

RAPPELLE au conseil municipal que, depuis le 17 juin 2013, une concertation sur le tronçon du LIEN entre St Gély du Fesc et Bel Air a été lancée par le Conseil Général de l'Hérault.

DIS que dans le cadre de cette concertation plusieurs tracés ont été proposés et que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix d'un de ces tracés.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

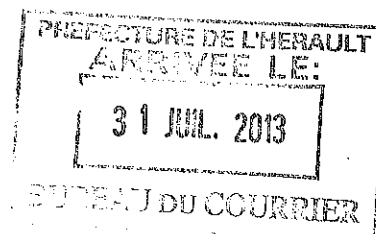
DECIDE de se prononcer en faveur du tracé n° 1A, au sud du Mas de Gentil, pour sa cohérence, à l'exclusion de tout autre tracé.

MANDATE Monsieur le Maire pour joindre une lettre au registre de concertation expliquant ce choix, ainsi qu'une copie de la délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 26 juillet 2013



DATE	NOM ET ADRESSE	OBSERVATIONS
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....